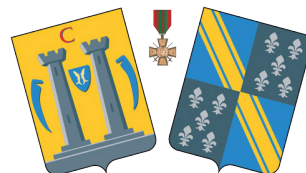


# CUSTINES

## ➤ FLASH INFO



Mars ➤ Avril  
2026

Suivez-nous sur   

<http://www.ville-custines.fr>

### // AGENDA //

**Mercredi 04 mars**  
Animation 4-6 ans (Médiathèque)

**Vendredi 06 mars**  
Don du sang  
(Espace Maurice HAAS)

**Samedi 07 mars**  
Bourse matériels et accessoires  
puériculture (Les Diablotins)

**Samedi 21 mars**  
Animation 6 - 8 ans  
(Médiathèque)

**Mercredi 01 avril**  
Animation 8-10 ans  
(Médiathèque)

**Samedi 04 avril**  
Chasse aux Œufs  
(Commission des Fêtes)

**Mercredi 08 avril**  
Repas de Printemps (ARC)

**Vendredi 01 mai**  
Marche et Repas  
(Commission des Fêtes)

**Samedi 13 juin**  
Fête de la Musique  
(Commission des Fêtes)

**Samedi 27 juin**  
Fête de l'école Louis GUINGOT

Flash N° 56 - Année 2026  
Directeur de la publication : Pierre JULIEN  
Conception et Impression :  
Imprimerie Thorax - 54000 NANCY



**La chasse  
aux œufs**

➤ page 3



**Scolaire 2026-2027  
Pré-inscriptions**

➤ page 5



**Roulez en trottinette  
Roulez en toute sécurité**

➤ page 7

● **Mairie / Tél. : 03 83 49 34 36**

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00.  
Mardi, Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h.  
Jeudi de 9 h à 12 h.

Fermeture les Jeudis après-midi,  
Samedis et Dimanches.

Email : [mairie@ville-custines.com](mailto:mairie@ville-custines.com)

● **Bureau de Poste / Tél. : 36 31**

9, rue de l'Hôtel de Ville - 54670 CUSTINES  
Web : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

● **Gendarmerie Nationale / Tél. : 03 83 49 30 76**

9, rue Anatole France - 54390 FROUARD

● **Bassin de Pompey / Tél. : 03 83 49 81 81**

Rue des 4 Eléments - 54340 POMPEY

● **GRTGAZ / Tél. : 0800 30 72 24**

● **Cycle de l'eau / Tél. : 03 83 49 44 80**

● **Urgence médicale / Tél. : 08 20 33 20 20**

Un médecin libéral régulateur vous conseillera ou  
vous orientera vers un médecin de garde ou un  
service d'urgence, la nuit, le week-end et les jours  
fériés.

● **Pharmacie de garde N° Audiotel 32 37\***  
(accessible 24/24) \* N° Audiotel : 0,34 € TTC/min

## ► Informations

### ► Reconnaissance avant la naissance



Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément (reconnaissance anticipée), dès que la grossesse est confirmée. La démarche se fait **dans n'importe quelle mairie**.

Il suffit de présenter **une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par le service d'Etat-Civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe.

Le service d'Etat-Civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

### ► Carte Nationale d'Identité et Passeport



La pré-demande de renouvellement est à faire sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>, prendre ensuite rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales (**Mairies les plus proches : FROUARD, NOMENY, NANCY, DIEULOUARD ...**)

### ► Recensement à la journée Défense et Citoyenneté



N'oubliez pas de venir vous faire recenser pour la Journée Défense et Citoyenneté dans les 3 mois qui suivent la date de vos 16 ans. Une attestation vous sera délivrée et sera nécessaire pour vous inscrire à l'auto-école, aux examens, ...

Pour vous recenser, il vous suffit de venir présenter en mairie avec votre **livret de famille, votre pièce d'identité et un justificatif de domicile**.

Le recensement militaire est désormais possible sur internet en vous connectant sur [FranceConnect](http://FranceConnect) ou [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

### ► Bruits :

#### Travaux de bricolage ou de jardinage Réglementation



Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies

mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

www.mutuaplus.fr

Mutua+ Une association au service de votre santé

d'infos sur notre site web

MUTUELLE ASSOCIATIVE DE QUALITÉ

GROUPEMENT PROTECTION SOCIALE DE LA VALLÉE DE LA MAUCHÈRE

CUSTINES MONTENOY

03 29 84 79 99

www.mutuaplus.com

contact@mutuaplus.fr

POUR EN BÉNÉFICIER PRENEZ RDV AU 03 29 84 79 99

locale  
solidaire  
économique

Mutua+ vous est proposée par Le Groupe Mansuy Assurances  
5 Avenue du Colonel Dron - 89707 - 5604 Verdun Cedex - IFRAS 09 047  
422, Villiers sur www.onsa.fr - Groupe Mansuy SAS au capital 625 000€  
9894 801 491 071 France sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution) 4 Pl de Budapest - 75009 Paris

La santé moins chère pour tous !

AD2S association Accès Droits Santé Solidarité

LA GARANTIE SANTÉ AD2S

ADHÉREZ À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À UN TARIF NÉGOCIÉ

Vous n'êtes pas éligible à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et disposez d'un faible reste à vivre ?

La Garantie Santé AD2S vous offre un accès à une couverture santé complète à un tarif négocié pour vous par l'association Accès Droits Santé Solidarité.

En partenariat avec

GMI Ma mutuelle c'est elle

Pour tous renseignements se rapprocher du CCAS de CUSTINES

## Parcours Séparation



**Vous envisagez une séparation ou vous êtes séparés depuis moins d'1 an**  
Vous souhaitez une information pour

- connaître vos droits et les démarches CAF ou CPAM avant, pendant et après la séparation
- organiser votre séparation, échanger sur le mode de garde, les aspects financiers ou/et apaiser ou rétablir une communication dans l'intérêt de vos enfants



**Travailleur social**  
CAF



**Médiatrice familiale**  
Impulsion 54



**Professionnel**  
CPAM

Venez les rencontrer

Sur rendez-vous entre 16 h et 18 h

à

IMPULSION 54

53 Chemin des 19 Arches  
54700 Pont à Mousson

03 83 81 13 30

association@impulsion54700.fr

information individuelle confidentielle gratuite

22 janvier 2026
12 février 2026
26 mars 2026
30 avril 2026
21 mai 2026
18 juin 2026
24 septembre 2026
15 octobre 2026
12 novembre 2026
10 décembre 2026



Chrysalide vous aide à tout concilier

Avec garde-à-vue disponible sous conditions


- Réponses à vos questions sur la parentalité
- Soutien dans votre parcours professionnel
- Développement personnel
- Renseignements sur vos droits
- Découverte des modes d'accueil de l'enfant
- Trouver un emploi / une formation
- Passer des moments conviviaux avec d'autres parents

**SESSION 2026**  
De Mars à Décembre  
Entrées et sorties permanentes

Ateliers les lundis et vendredis après-midi  
14h00-16h00

à l'EVS Maison Prévost de Frouard  
1 rue Jean Cocteau

Renseignements auprès de Lily ARGANT 06 16 80 23 38



## IntraMuros

Retrouvez les actualités de votre commune (et des autres communes du Bassin de Pompey) avec l'application mobile IntraMuros.

Soyez **informés** et **alertés** de la vie locale :

- Réception des alertes (coupure d'eau, incidents divers,...).
- Accès à l'**actualité** des communes.
- Visualisation des événements.

► Utilisation des **services** mis à disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les associations, les écoles, les médiathèques, les commerces...

L'application mobile IntraMuros est entièrement gratuite et sans publicité, disponible sur smartphones et tablettes Android ou iOS.

Téléchargez l'application depuis le [Play Store](#), [l'App Store](#)



► Commission des Fêtes

La chasse aux œufs se déroulera le samedi 04 avril au Poumon Vert pour tous les enfants de Custines.

PLUS D'INFOS À VENIR PROCHAINEMENT.

## > Urbanisme

### > Taille des haies en bordure des voies

#### Pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité

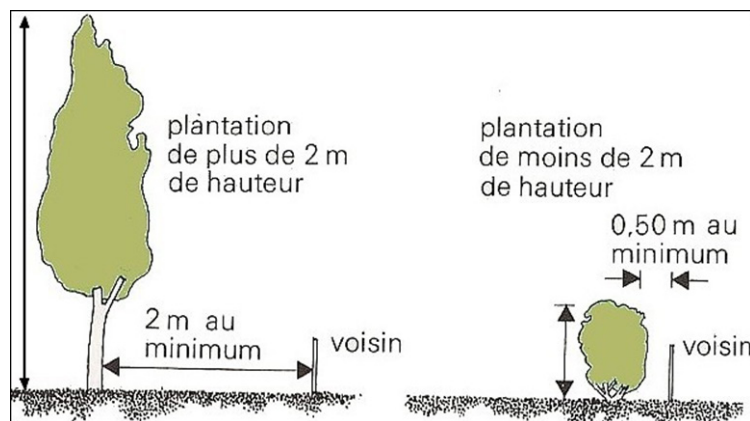
Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes.

Afin d'éviter des accidents, la Ville de Custines rappelle aux propriétaires qu'il est **obligatoire** de procéder à la taille et à l'entretien des haies.

#### Rappel des règles pour une meilleure visibilité au bord des routes

##### Concernant les plantations

**Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation.**



Cette distance est calculée en limite de voie publique (toutes dépendances comprises). Conformément à l'article 64 de l'arrêté du 30 mars 1967 et ainsi qu'aux articles 53 et suivants du décret du 14 mars 1964 – Article 671 du code civil.

##### Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation

ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage des arbres situés sur les propriétés riveraines.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212 4 du code général des collectivités territoriales).

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger.

Faute de résultat dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage. **Ce délit est passible d'une amende de 5<sup>e</sup> classe (1 500 €)** conformément à l'article R.116-2 du code de la voirie routière (« en l'absence d'autorisation, le fait d'avoir établi ou laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier »).

De plus, les infractions à un arrêté de Police du Maire (article R 610-5 du code pénal) sont sanctionnées par une **amende de 1<sup>ère</sup> classe (38 € selon l'article 131-13 du même code)**.

## > Agenda Célébrations

### Notre Dame du Clévant

Les horaires des offices sont à 9h15 sauf précision contraire.

#### Mars 2026

Dim. 01 mars Custines

Dim. 08 mars Custines

Dim. 15 mars Custines

Dim. 22 mars Custines

Dim. 29 mars Custines **Les Rameaux**

#### Avril 2026

Jeu. 02 avr. à 18h30 Pompey **Jeudi Saint**

Ven. 03 avr. à 15h00 Custines **Chemin de Croix**

Ven. 03 avr. à 20h00 Pompey **Vendredi Saint**

Sam. 04 avr. à 20h00 Pompey **Vigile Pascale**

Dim. 05 avr. Custines **Pâques**

Dim. 12 avr. Custines **Miséricorde**

Dim. 19 avr. Custines

Dim. 26 avr. Custines





## ➤ Service Enfance / Jeunesse

### ➤ Centre de loisirs de Printemps Inscription

#### Les inscriptions doivent se faire :

- Par retour du formulaire, en Mairie ou par mail.
- Aucune inscription ou annulation ne sera traitée par téléphone.
- Les fiches d'inscription sont également disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune pendant la période d'inscription.

#### Modalités :

Les inscriptions se font obligatoirement pour la semaine complète, avec ou sans mercredi, selon le choix :

- Journée complète
- Demi-journée sans repas (matin ou après-midi)
- Demi-journée avec repas (matin uniquement)

#### Important :

Hors période d'inscription, aucune réservation ne pourra être ajoutée ou modifiée, et toute présence sera facturée.

Certificat médical obligatoire à fournir à l'accueil (en main propre ou par mail) dans les 48h pour justifier toute absence.

Vacances scolaires		Période d'inscription
<b>Vacances de printemps</b>	Du lundi 13 au vendredi 24 avril 2026	Du lundi 23 au vendredi 27 mars 2026

### ➤ Périscolaire / Rappel inscription

Les inscriptions ou annulations à la restauration scolaire et au périscolaire (matin, soir, mercredi) doivent être validées sur le Portail Famille avant :

- Mardi avant 12h00 de la semaine qui précède
- Aucune modification ne sera acceptée après ce délai.
- Certificat médical obligatoire pour justifier toute absence (48h, en main propre ou par mail).

**Portail Famille : <https://bassinpompey.portail-familles.net>**

#### Contact :

Mail : [service.jeunesse@ville-custines.com](mailto:service.jeunesse@ville-custines.com)  
ou [aburet@ville-custines.com](mailto:aburet@ville-custines.com)

☎ : 03 83 49 55 26

Disponible : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

## ➤ Médiathèque

### À VENIR DANS VOTRE MÉDIATHÈQUE :

Mercredi  
04/03



**Arbre à histoires :  
Le tournoi des livres !**  
De 10h à 11h

4 - 6 ans

*Viens voter pour ton livre préféré !*

Samedi  
21/03

**Trouve l'intrus !**  
De 14h à 15h  
*Parmi les histoires contées, il y a un intrus, sauras-tu trouver lequel ?*

6 - 8 ans

Mercredi  
01/04

**La chasse au trésor !**  
De 14h à 15h30  
*Une carte, des énigmes, mais qui trouvera le trésor ?*

8-10 ans

**Crocheteurs, crocheteuses, tricoteurs, tricoteuses, la médiathèque propose de vous réunir entre initiés :**

**Le 1er samedis de chaque mois :  
l'après-midi de 13h45 à 15h30**

**Au programme : Thés, cafés et bonne humeur !**

**Animations gratuites**

**Places limitées**



**Renseignements et inscriptions :  
03.83.24.76.46 - [mediatheque@ville-custines.com](mailto:mediatheque@ville-custines.com)**



**Ville de Custines**

**à partir de janvier 2026**

#### DOCUMENT EN LIGNE :



#### DOCUMENTS À FOURNIR :

- Copie livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois  
*(facture EDF, eau, téléphone fixe ou quittance de loyer – les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées)*
- Carnet de santé de l'enfant  
*(vaccinations obligatoires à jour)*

#### Informations :



contactez le service enfance jeunesse au 03.83.49.55.26 ou par mail à [service.jeunesse@ville-custines.com](mailto:service.jeunesse@ville-custines.com)

VILLE DE  
CUSTINES

## > Vie Associative

### > Association des Retraités de Custines



#### Repas du printemps

**8 avril 2026 Salle des fêtes de CUSTINES 12h00**

Animé par l'Orchestre GOLDFINGER

**Prix : 38 €**

Inscriptions pour adhérents et non adhérents

Espace Maurice Haas

Les mercredis de 10h à 12h

25 février - 04, 11, 18 et 25 mars 2026.

#### MENU

Apéritif

Terrine de lapin et crudités  
Fondant de joue de porc à la  
provençale

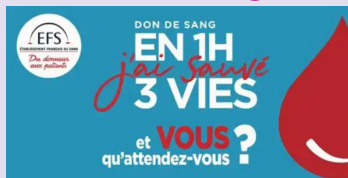
Râpé de pommes de terre,  
légumes

Brie - Salade

Forêt noire

Vins - Café

#### Don du sang



**Vendredi 06 mars 2026**

**Espace Maurice Haas de 16h00 à 19h30**

#### Sortie lundi 09 mars 2026

départ Rue René II, Custines à 08h45

**Bure et le Château de Joinville**

Matin : Visite des Installations de l'ANDRA

Déjeuner

Après-midi : Visite guidée du Château de Joinville

et de ses Jardins.

### > Association Les Diablotins

L'Association des Diablotins, organise une Bourse matériels et accessoires puériculture et vêtements enfants (6 mois - 16 ans) Printemps/Été uniquement.

**Samedi 07 mars 2026, de 8h30 à 16h, NON-STOP**, Salle des Fêtes de Custines, 4 rue de l'Hôtel de Ville.

Vous trouverez par exemple :

- \* tapis d'éveil
- \* mobiles
- \* jeux extérieur (vélo, trottinette, rollers, quilles, mini buts...)
- \* linge de lit enfant
- \* turbulettes
- \* nid d'ange
- \* et pleins d'autres accessoires



**Entrée libre**

### > Ecole Primaire Louis GINGOT

L'association des parents d'élèves Louis Guingot vous informe de la reconduction de la **fête de l'école** Louis Guingot le **samedi 27 juin** !

Nous vous proposerons une fête sur le thème de la fête foraine, de nouvelles idées à l'honneur ! Pour faire plaisir aux enfants et leurs offrir de beaux souvenirs !

**Des informations plus précises sur notre site Facebook à venir.**

**Notez la date, des surprises vous attendent !**



## Marche du 1<sup>er</sup> mai

Tous à vos baskets, la Commission des Fêtes vous propose 3 nouveaux circuits à travers le territoire pour marcheurs occasionnels ou confirmés.

*Plus d'infos à venir prochainement.*





### Maison du Tourisme et des Savoir-Faire

Elle est ouverte au public tous les jours du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et les après-midis du mardi au samedi en basse saison.

Accessible à tous, l'accueil touristique propose une documentation locale et régionale variée : dépliants des sentiers d'interprétation du territoire, cartes des chemins de randonnées à pied ou à vélo, calendrier des manifestations à venir sur le Bassin de Pompey...

Elle dispose également d'une boutique de produits du terroir et artisanaux et recense les artisans et producteurs du territoire afin d'aider à leur promotion.

Des animations et visites guidées sont organisées toute l'année pour faire connaître son patrimoine au plus grand nombre.

Pendant les travaux, l'Office du Tourisme est transféré 13 place de la Cagnotte à Liverdun.

### NOUS CONTACTER

Maison du Tourisme et des Savoir-Faire du Bassin de Pompey

1 place d'Armes,  
54460 Liverdun

☎ 03 83 24 40 40

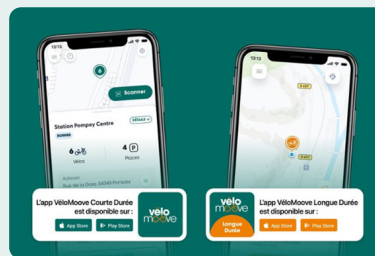
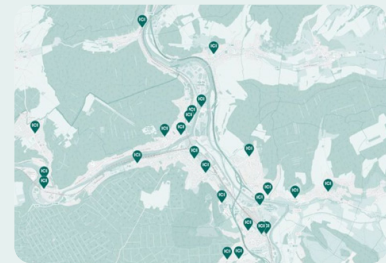
🌐 [www.tourisme.bassinpompey.fr](http://www.tourisme.bassinpompey.fr)

📘 @Maison du Tourisme et des Savoir-Faire du Bassin de Pompey



Louez un vélo électrique 7j/7 24h/24 pour la durée de votre choix sur l'ensemble du Bassin de Pompey.

27 stations sont en service sur le Bassin. Vous trouverez une station à Custines, à hauteur du 29 rue du Général Leclerc, près de l'école primaire Louis GUINGOT.



Au préalable, vous devez télécharger l'application pour une location ponctuelle ou une location longue durée, vous inscrire et c'est parti !

Pour tout renseignement complémentaire : <https://velomove.bassinpompey.fr/fr/>

## ROULEZ EN TROTINETTE ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

### TROTINETTE CLASSIQUE

**Priorité absolue aux piétons** : sur le trottoir, vous êtes l'invité.

**Vitesse modérée** : vous devez conserver une vitesse proche du pas (une allure excessive met en danger les piétons).

**Traversée** : il est recommandé de traverser en marchant à côté de la trottinette.

⚠ Ce qui est Interdit

- Circuler sur la route.
- S'accrocher à un vélo ou autre véhicule.
- Laisser la trottinette couchée au milieu du trottoir.

### Code de Bonne Conduite



### TROTINETTE ELECTRIQUE

**Age minimum** : 14 ans révolus.

**Vitesse** : 25km/h maximum.

**Circulation** : pistes et bandes cyclables (route autorisée en l'absence de pistes cyclables).

**Aires piétonnes** : tolérée à la vitesse du pas.

**Assurance Responsabilité Civile obligatoire.**

⚠ Ce qui est Interdit

- Rouler sur le trottoir.
- Débrider une trottinette.
- Ecouteurs, casques audio et utilisation du téléphone tenu en main.
- Transport de passager.



CHRYSALIS  
Mobilier d'éclairage

168 rue de la fonderie • 54670 Custines  
www.chrysaliseclairage.com



### 3C COIFFURE

Coiffure Mixte  
Revendeur Produits Revlon  
Maquillage Naturel

36 Rue Général Leclerc  
54670 Custines  
Tél : 03 83 24 72 84



**Mardi & Jeudi** 8h30 / 11h30 // 13h30 / 18h  
**Mercredi** 8h30 // 11h30  
**Vendredi** 8h30 // 17h30 Non-Stop  
**Samedi** 8h30 // 16h Non-Stop  
*Retrouvez-nous sur Facebook!*

# KGM

*Pro Decor*

CONTACTEZ-NOUS

06.25.55.13.20  
kgm.prodecor@icloud.com  
Custines - 54

20 ans d'expérience

#### PLATRIERIE & STAFF

Plâtre traditionnel  
Moulure en staff  
Plafonds et cloisons  
sèches

#### TRAVAUX DE FAÇADE

Rénovation  
Traitement de fissures

#### SOLS

Parquets stratifiés massif  
PVC  
Moquettes

#### DECORATION & FINITIONS INTERIEUR

Peinture  
Enduits décoratifs  
Béton ciré  
Papier peint

# ENTREPRISE de BATIMENT

# Julien FERREIRA & FILS



**Tél: 03 83 24 01 17**  
**www.entreprise-ferreira.com**

**4 rue de la Côte - 54380 AUTREVILLE/MOSELLE**

Ne pas jeter sur la voie publique.



LE TRI  
+ FACILE



Imprimerie  
Therax  
Première  
imprimerie  
française à  
obtenir le  
label Print  
Ethic



Papier issu  
de forêts  
gérées  
durablement